

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 05 décembre 2019**

- N° 2019 – 14 : Convention de coopération public – public CEREMA/SMT AML relative au rabattement vers les gares TER,
- N°2019 – 15 : Débat d'orientations budgétaires 2020.

L'an deux mille dix-neuf le 5 décembre, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 29 novembre 2019, se sont réunis au siège du conseil Régional, sous la présidence de Thierry KOVACS.

collectivité ou EPCI d'origine	Civilités	NOM	Prénom	Titulaire(T) Suppléant (S)	Présent	Excusé	Absent	VOTE	POUVOIR
Région	Monsieur	BERAT	Pierre	T	X			X	
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>CRUZ</i>	<i>Sophie</i>	<i>S</i>		X			
Région	Monsieur	BOUDOT	Christophe	T		X			
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>COATIVY</i>	<i>Muriel</i>	<i>S</i>		X			
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>GUIBERT</i>	<i>Martine</i>	<i>T</i>	X			X	
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>LUCAS</i>	<i>Karine</i>	<i>S</i>	X				
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>KOVACS</i>	<i>Thierry</i>	<i>T</i>	X			X	
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X			
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VULLIERME</i>	<i>Didier</i>	<i>T</i>		X			
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>KOHLHAAS</i>	<i>Jean-Charles</i>	<i>S</i>	X			X	
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>WAUQUIEZ</i>	<i>Laurent</i>	<i>T</i>		X			
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>NANCHI</i>	<i>Alexandre</i>	<i>S</i>	X			X	
SYTRAL	Madame	BOUZERDA	Fouziya	T		X			D FAURITE
SYTRAL	Monsieur	KEPENEKIAN	Georges	T		X			
SYTRAL	Monsieur	KIMELFELD	David	T		X			T KOVACS
SYTRAL	Monsieur	DA PASSANO	Jean-Luc	T		X			L FRANCOIS
SYTRAL	Monsieur	FAURITE	Daniel	T	X			X	
SYTRAL	Monsieur	QUINIOU	Christophe	T	X			X	
SEM	Monsieur	CELLE	Paul	T		X			
SEM	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			X	
SEM	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X			
SEM	Monsieur	PETIT	Marc	T		X			
SEM	Monsieur	FLACHAT	Jean-Claude	S		X			
SEM	Monsieur	JANDOT	Marc	S	X			X	
SEM	Monsieur	PARTRAT	Yves	S		X			
SEM	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X			
Vienne Condrieu agglo	Madame	OSTOJIC	Virginie	T	X			X	
Vienne Condrieu agglo	Monsieur	MARTINET	Guy	S		X			
Vienne Condrieu agglo	Madame	CEDRIN	Michèle	T	X			X	
Vienne Condrieu agglo	Monsieur	BOSIO	Claude	S	X				
CAPI	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	T		X			
CAPI	Monsieur	BERENGUER	Claude	S	X			X	
CAPI	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X			
CAPI	Monsieur	GIRARD	Jean-Pierre	S		X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20  
 Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 14  
 Nombre de conseillers votants : 12  
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 15  
 Date de convocation du Conseil : 29 novembre 2019  
 Secrétaire élu : Christophe QUINIOU  
 Compte-rendu affiché le : 5 décembre 2019

Après l'élaboration d'un schéma prospectif de la mobilité sur l'aire métropolitaine lyonnaise en 2015, le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) vient de publier un Plan d'actions intermodalité 2019-2021 afin d'améliorer et fiabiliser l'intermodalité du quotidien.

Ce plan d'actions, fruit d'une coopération au plus près des territoires a permis de partager un certain nombre d'enjeux pertinents pour toute l'aire métropolitaine mais aussi des enjeux spécifiques à certains bassins de déplacements et de proposer des actions concrètes sur :

- les aménagements et développement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) ;
- l'organisation et le dialogue au sein des PEM ;
- les aménagements pour améliorer les rabattements en voiture et le stationnement en pôles d'échanges ;
- l'organisation des dessertes en transports collectifs et le travail sur la coordination des offres ;
- l'accessibilité vélo et le stationnement vélo dans les pôles d'échanges ;
- les initiatives des transports alternatifs à l'autosolisme comme le covoiturage et l'autopartage ;
- la mise en place de tarifications combinées ou zonales.

De ce travail ont notamment émergé des questions autour de l'accès aux gares, avec un besoin fort de meilleure connaissance du fonctionnement des parkings et des pratiques de rabattement. C'est pourquoi le SMT AML a exprimé le besoin de :

- disposer d'un état de l'art sur les questions de stationnement en gare ;
- avoir des éléments de connaissance et d'analyse sur les pratiques de rabattement en gare sur le territoire d'étude du SMTAML.

Les travaux du CEREMA s'inscriront en complémentarité des études qui seront réalisées en 2020 sur les P+R/TER de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, inscrite dans le plan d'actions intermodalité 2019-21.

Le Cerema, quant à lui, a développé une expertise sur les domaines de pertinence et la complémentarité des modes de transports. Il accompagne les acteurs locaux et régionaux pour le développement et l'organisation de leurs systèmes de transports, dans une logique de promotion de l'intermodalité, qui est devenu un enjeu majeur des politiques actuelles de mobilité.

Ainsi, le Cerema a déjà publié un certain nombre de documents sur le sujet. On peut citer dernièrement une nouvelle série de fiches gratuites, destinées aux collectivités et aux acteurs de la mobilité, visant à synthétiser les connaissances et recommandations essentielles pour planifier et mettre en œuvre une politique intermodale. Le Cerema a aussi mis en place un centre de ressources sur les gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM) qui centralise les publications sur le thème, capitalise une connaissance dynamique et propose des retours d'expériences de terrain.

Considérant l'intérêt général qui s'attache à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de déplacements durables ;

Considérant la mission du SMT AML qui consiste à rendre les déplacements intermodaux plus faciles et plus attractifs, tous motifs confondus sur son périmètre d'intervention ;

Considérant la mission du Cerema qui consiste à apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise technique nécessitant notamment une approche pluridisciplinaire, et à capitaliser les expériences dans un objectif de partage et de diffusion des connaissances ;

La Coopération entre pouvoirs adjudicateurs permet de mettre en synergie les équipes du SMT AML et celles du Cerema, spécialistes des déplacements.

La coopération, objet de la présente convention, ci-après désignée par « la Convention », concourt à la mission de service public d'intérêt général de développement des pratiques intermodales dans les déplacements du quotidien et à élaborer des nouveaux éléments de connaissances sur la question du rabattement automobile et vélo vers les gares TER.

Dans ce cadre, les Parties ont décidé de recourir au dispositif prévu par l'article L. 2511-6 du Code de la commande publique. En effet :

- d'une part, le projet repose fondamentalement sur des considérations d'intérêt général, dans la mesure où il porte sur l'intérêt partagé de développer des pratiques intermodales à l'échelle d'une aire métropolitaine et d'améliorer les connaissances en la matière. Il relève incontestablement de missions de service public communes au SMT AML et au Cerema ;
- d'autre part, le SMT AML et le Cerema réalisent, sur le marché concurrentiel, moins de 20 % des activités concernées par cette coopération.

Aussi, il est proposé dans le cadre de la démarche du plan d'action intermodalité 2019-2021 pour l'Aire métropolitaine Lyonnaise d'approuver la présente convention de coopération de public-public entre le CEREMA et le SMR AML relative au rabattement vers les gares TER, convention qui précise le contenu de la coopération et les engagements financiers des deux parties.

**Vu ledit dossier,  
Le comité syndical,  
A l'unanimité,**

**1 Approuve** la convention de Convention de Coopération public – public CEREMA/SMTAM relative au rabattement vers les gares TER jointe en Annexe 1

**1 Autorise** le Président à signer la convention de coopération public-public entre le CEREMA et le SMT AML relative au rabattement vers les gares TER

**2 Autorise le Président à** engager le coût lié à cette convention de coopération pour un montant de 33 900,48 euros, inscrit au budget primitif 2020 du SMT AML sous réserve d'approbation du budget 2020 et des crédits disponibles

**4 Dit** que les crédits seront bien inscrits au budget primitif 2020, sous réserve d'approbation du budget 2020.

**Bilan d'activité de l'année 2019 :**

L'année 2019 a été marquée par une actualité dense sur le sujet de la mobilité et des déplacements avec d'une part, des débats ouverts aux habitants de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise sur les projets liés à des réseaux structurants (concertations sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais, le projet de métro E TCL et le BHNS régional de Trévoux à Lyon via l'ancienne voie ferrée Sathonay-Rillieux - Trévoux) et d'autre part, l'adoption de la Loi d'orientation des mobilités le 19 novembre dernier.

Les débats ont fait émerger l'importance d'une vision moyen/long terme mais aussi des besoins des usagers de disposer de solutions à court terme qui dépassent le périmètre institutionnel des différents acteurs. Cela se traduit par des attentes pour plus de coopération en matière de coordination d'offres, de tarification multimodale, d'information sur les solutions de transport qui peuvent s'offrir à eux. En la matière, le SMT est une instance relativement récente de coopération institutionnelle mais qui peut d'ores et déjà constituer un modèle de gouvernance de plus en plus reconnu, une structure capable d'afficher des réalisations, des projets et des dynamiques partenariales qui progressivement s'installent dans le paysage de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

La LOM renforce le rôle des syndicats mixtes loi SRU en valorisant le modèle de coopération, les compétences obligatoires qui leur sont assignées, mais aussi en invitant les Région à définir les bassins de mobilité pertinents au regard de la réalité des déplacements des personnes. Les travaux du SMT se situant, selon les sujets abordés, au niveau de l'Aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne (tarification multimodale) ou par corridor ferroviaire et routier (intermodalité : articulation des P+R, coordination des offres TC...), ils apportent un éclairage sur les possibilités d'actions et les périmètres d'intervention.

Enfin, l'actualité sur le plan environnemental et social nous a rappelé tout au long de l'année l'urgence à agir vite et le plus efficacement possible dans un contexte budgétaire qui reste malgré tout contraint.

Dans ce contexte, l'activité du SMT AML s'est inscrite dans la continuité des orientations stratégiques définies en 2018 et poursuivies en 2019, à savoir :

- Connaître et faire connaître, exploiter et améliorer l'offre de mobilité du périmètre élargi du SMT AML
- Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien
- Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport
- Identifier les innovations en matière de mobilité

Ces 4 axes stratégiques s'appuient sur les compétences obligatoires et facultatives du syndicat et ont fait l'objet d'avancées significatives en 2019 faisant échos aux enjeux décrits ci-dessus. Ils renforcent le positionnement du SMT AML comme outil à la charnière institutionnelle entre l'échelon régional et l'échelon de coopération intercommunale élargissant la coopération entre les 5 membres à l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de déplacement pour dépasser les périmètres institutionnels et répondre à la réalité des déplacements des 2,6 millions d'habitants de l'AML.

## **1- Connaître et faire connaître, exploiter et améliorer l'offre de mobilité du périmètre élargi du SMT AML**

Le SMT s'appuie pour ce faire sur son référentiel de données mobilité pour l'AML, **multitud'** qui rassemble des informations essentielles pour analyser l'intermodalité sur ce bassin de vie de 2.6 millions d'habitants mais qui constitue également un véritable outil d'animation du partenariat entre les 13 AOT représentant 16 réseaux (900 trains quotidiens, 272 lignes urbaines, métro/tram et navette aéroport, 16 000 places de stationnement...).

Le SMT a la responsabilité de l'animation et la coordination du référentiel **multitud'** qui alimente les principaux calculateurs d'itinéraires multimodaux. Il assure l'interface entre le prestataire en charge de la maintenance de l'outil et les AOT partenaires. Il a accompagné le développement et l'utilisation de l'outil TAO de test de correspondance en organisant des sessions de formation réunissant les principales AO et leurs réseaux (5 novembre 2019) pour anticiper l'impact des changements d'horaire des TER.

Les développements de **multitud'** se font en articulation avec les attentes des membres partenaires mais aussi en phase avec les évolutions des calculateurs d'itinéraire. Aussi, l'année 2019 a vu l'ouverture aux horaires en temps réel de **multitud'**, notamment dans la perspective de lancement d'une application mobile Oûra.

Le coût de **multitud'**, incluant ce développement, s'élèverait en 2019 à 26 225 euros en investissement et 124 000 euros en fonctionnement, contre respectivement 27 000 euros et 168 000 euros budgétés, le solde étant reporté sur l'année 2020, dans le respect du marché « Mise en œuvre, hébergement, exploitation et maintenance du référentiel de données mobilité **multitud'** sur le territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise » et des ordres de service n°4 et 5.

Une attention particulière a été apportée en 2019 sur l'ensemble du contenu de la base **multitud'** qui regroupe l'offre de TC (900 trains quotidiens avec 11 lignes ferroviaires, 272 lignes urbaines, 9 lignes de tramway.... ) mais aussi l'ensemble des données fiabilisées sur la localisation et la disponibilité des services proposés dans les Pôles d'Echanges Multimodaux (places de parking, les consignes vélos, les VLS, services de covoiturage ou de TAD...). **Multitud'** s'avère en effet un outil riche pour un partage de connaissance sur l'intermodalité en gare et a été à ce titre particulièrement utilisé comme outil d'animation et d'information de nos Comités de bassin du PAI 2019-21.

Le marché **multitud'** se termine au 7 janvier 2021. Le SMT AML a lancé une évaluation de ce référentiel ainsi qu'un tour de table des stratégies des partenaires de façon à permettre de connaître les perspectives et besoins pour esquisser le contour du prochain référentiel de bassin de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Cette analyse fera l'objet d'une première restitution et d'un échange le 20 décembre 2019 lors du comité technique de **multitud'** qui réunit les 13 partenaires

Dans le cadre du développement de la connaissance de la mobilité à l'échelle de l'AML, le SMT a continué à développer des relations étroites avec les acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise, renforçant progressivement sa reconnaissance en tant qu'outil de coopération élargie sur ce bassin de vie. Le SMT AML s'est associé aux travaux suivants :

- pour alimenter les démarches territoriales des autres acteurs de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SCOT à titre principal). Le SMT participe aux instances de l'InterScot et a

contribué en 2019 à l'étude sur l'évaluation de la politique d'urbanisation autour des gares (dont la démarche « Urbagare ») inscrite dans son programme d'actions avec les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Le SMT est présent dans les travaux liés à la mobilité de chacun des 13 SCOT, à leurs réunions et instances et a contribué aux travaux du SRADDET portés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le SRADDET a reconnu le SMT comme un modèle de gouvernance partenariale, notamment dans le cadre de la démarche du Plan d'Actions intermodalité 2019-21.

- dans les projets Mobilité pilotés aux échelles régionale et locales, en lien avec le territoire de l'AML comme les instances Oûra, Covoiturage régional mov'ici, .... Le SMT a été sollicité pour participer tout le long de l'année 2019 aux cotechs et copils liés au BHNS Trévoux - Sathonay - Lyon, ainsi qu'aux instances de la démarche « Plaine Saint Exupéry ».
- sur la poursuite de la mise en cohérence des outils d'ingénierie à l'échelle métropolitaine, notamment avec les Agences d'urbanisme, le Pôle métropolitain.

## **2- Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien**

### **2.1-La tarification multimodale**

T-libr a fait l'objet d'une première évaluation quantitative en 2018 qui a permis de consolider les données sur les 5 années de déploiement. Près de 80 000 abonnements mensuels ont été vendus en 2017 avec une progression de 3,2% entre 2016 et 2017 et une répartition équivalente entre les formules « S » et « M ». Le produit T-libr semblait avoir trouvé sa clientèle malgré une faible communication et la multitude de titres combinés.

Pour autant, les élus du SMT ont souhaité fin 2018 connaître les attentes des usagers (et non usagers) de ce titre. Une analyse qualitative sur les principaux axes ferroviaires a été commandée début 2019 via un cabinet d'étude accompagné par SNCF Mobilités dans le cadre du programme partenarial marketing entre SNCF et la Région. Les résultats montrent la faible notoriété du titre, son usage presque exclusivement dédié aux déplacements entre domicile et travail (ou études) et une demande forte d'amélioration de l'information fournie (présentation simple et lisible des offres disponibles) mais aussi des conditions d'accès et de renouvellement (via les employeurs, à distance...) ou encore de valorisation de la fidélité.

#### **- T-libr : une nouvelle communication**

Au regard des résultats de l'étude, les élus du SMT ont confirmé la nécessité de communiquer davantage sur ce titre : un nouveau kit communication a été réalisé en 2019 pour relancer l'information et la notoriété du titre auprès de la clientèle potentielle. Les résultats de l'étude qualitative ont montré l'importance du public étudiants mais aussi des employeurs dans leur rôle de prescripteurs. Un accent a été porté également sur l'ensemble des supports des partenaires et sur les réseaux des revendeurs (en 2019, les agences TCL, RUBAN et L'VA en plus de la SNCF et STAS) afin de faire mieux connaître la gamme multimodale zonale, les conditions d'accès et renouvellement et les avantages fournis dans la perspective d'augmenter les ventes du titre auprès de tous les usagers qui en auraient l'usage.

Une attention dans les supports de communication a été portée à la fois sur la compréhension du mécanisme de fonctionnement de ce titre T-libr et sur ce qui le distingue des titres combinés comme cela a été analysé lors des enquêtes qualitatives avec les usagers : la simplicité de l'offre (tout en un) et son coût avantageux.

La période de réserve a amené à reporter après les élections de mars 2020 l'animation et la mise en œuvre du plan de communication plus large.

### **- T-libr : un élargissement du périmètre géographique**

L'élargissement de la couverture T-libr sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône est en cours, avec un objectif de mise en œuvre en septembre 2020. Par ailleurs, les membres du SMT AML se sont réunis pour identifier les solutions d'extension géographique zonale de T-libr sur d'autres territoires de l'aire métropolitaine et finaliser le cahier des charges pour une étude dont les résultats seront attendus en 2020.

### **-T-libr : une expérimentation d'élargissement de l'offre en attendant les évolutions matérielles de 2022.**

Le SMT est très attentif à la forte demande de développement des titres occasionnels comme l'indique l'étude qualitative. Les contraintes des systèmes de validation et billettique des membres, notamment celui du réseau TCL, ne permettent pas de mettre en place un titre occasionnel zonal avant janvier 2022, date de changement du système du réseau TCL. On peut rappeler l'engagement en 2019 des membres du SMT AML d'intégrer l'intermodalité dans les évolutions de leur système et de prendre en considération également les évolutions technologiques en matière d'achat, paiement et validation des titres.

En attendant 2022, le STM AML a mis en place avec l'ensemble des parties prenantes la réalisation d'un titre combiné événementiel totalement dématérialisé pour la Biennale Internationale du Design Saint-Etienne (BIDS) 2019. Pour répondre à la cible visée par cette offre pour la BIDS, deux supports étaient accessibles : e-billet pour ceux qui ne seraient intéressés que par le train, STAS et l'accès à la Biennale mais aussi une offre sur la carte touristique City card pour avoir accès à l'ensemble de l'offre touristique stéphanoise.

Malgré une faible communication de la part des revendeurs et une baisse de fréquentation de la Biennale de l'ordre de 50% les samedis liée notamment au contexte des manifestations de « Gilets jaunes », la vente des titres valables uniquement le week-end a baissé dans une proportion qu'on peut estimer à 12% pour l'ensemble du périmètre Lyon – Saint-Etienne (702 personnes cette année, toutes offres cumulées, contre 757 en 2017). La poursuite de cette formule dématérialisée implique que l'offre régionales TER Illico événement ne soit pas accessible au départ de Lyon et que des efforts soient faits en matière de communication mobilisant plus fortement les partenaires de l'opération et soit complétée d'une communication *in situ* sur les lieux-clefs comme les gares, les Offices de tourisme et la Biennale. Idem pour la « City card » qui mériterait par ailleurs une promotion et une vente à l'Office de tourisme de Lyon.

Enfin, 2019 a été l'année de révision de l'abonnement mensuel pour les tarifs réduits qui sont désormais accessibles à l'ensemble des jeunes de « - de 26 ans ». Cette disposition a été offerte aux usagers à partir de l'abonnement d'août 2019.

## **2.2- La finalisation et mise en œuvre du Plan d'action Intermodalité 2019-21**

L'objectif du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21 est d'améliorer la mobilité au quotidien par une approche par corridor ferroviaire et routier.

La démarche a permis de produire un diagnostic et des enjeux par bassin et une liste de 75 actions/projets à mener sur l'ensemble de l'AML. Elle a aussi eu pour objectif d'élargir la coopération entre les membres du SMT à l'ensemble des acteurs de la chaîne de mobilité et à traiter de projets et solutions à court terme sans attendre les grands projets d'infrastructure qui pourront améliorer les déplacements quotidiens des usagers des TC. Il s'agit aussi de rendre plus attractifs les TC pour les non usagers.



Les caractéristiques du PAI ont été partagées par les partenaires :

- la logique de corridor et de bassins qui met en avant l'interdépendance des acteurs, des politiques publiques et des projets et la pertinence d'une approche concertée par bassin.
- la richesse de la concertation et de la démarche remontante. Ce PAI est le fruit d'une année de consultation et de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de mobilité (16 réunions en 2018), avec un principe de partager et confronter avec la réalité vécue dans les territoires nos diagnostics (réalisés notamment à travers le référentiel de données sur la mobilité Multitud, géré par le SMT AML) et d'aboutir à un Plan d'actions intermodalité sur l'ensemble de l'AML présenté le 9 mai auprès de 150 élus et techniciens.
- l'approche multi-partenariales des projets et l'apport du SMT AML. La liste de 75 projets en cours ou à mener (liste non exhaustive) illustre à la fois le besoin d'échanger sur les « bonnes pratiques » mais aussi de faire remonter les actions qui sont jugées comme importantes car à la frontière des limites institutionnelles des parties prenantes et qui manquent souvent de portage, voire de financement.
- la pertinence de ces comités de suivi du PAI mis en place en novembre 2019 sur les 8 bassins avec 235 participants, élus et techniciens. Ce sont les seules instances à cette échelle de corridor qui réunissent l'ensemble des acteurs de la chaîne de mobilité, permettent d'apporter de la connaissance, de la confronter à la réalité du terrain, d'échanger sur des solutions.

La démarche a pu affirmer le rôle du SMT comme l'instance de coopération sur les mobilités à l'échelle de l'AML. Le SMT a montré sa capacité à consolider et suivre des projets dans le respect de la subsidiarité de ses membres, à identifier les besoins des territoires et acteurs qui n'avaient pas d'instance multipartenariale à cette échelle pour partager et à faire remonter les projets, les analyses et études, mieux comprendre les leviers de l'intermodalité.

En 2019, le SMT a réalisé et partagé son étude sur les aires de chalandise par bassin. Il suit plus spécifiquement un certain nombre de projets. Il a sollicité l'Etat pour faire un point d'avancement sur les projets de voie réservée au covoiturage mentionnés sur le bassin Vallée du Rhône (A7) mais aussi sur le bassin Nord Isère (A43) et sur l'Ouest Lyonnais (A6).

### **2.3- Volet mobilité de la Plaine Saint-Exupéry :**

Sur le périmètre spécifique du Nord Isère, le SMT a participé à plusieurs réunions en lien avec les instances de la Plaine Saint Exupéry qui ont abouti à la délégation par la Région de l'animation et la coordination du Groupe Projet Mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry en contrepartie d'une contribution supplémentaire du Conseil régional à hauteur de 132 000 euros pour les 2 années de suivi de ce GP (septembre 2019-septembre 2021), soit 66 000 Euros en 2019 et 66 000 euros en 2020 (en conformité avec la délibération du Conseil régional du 19 septembre 2019)

Le SMT a délibéré le 13 septembre 2019 sur le contenu de la feuille de route de ce Groupe Projet Mobilité durable qui inclut un diagnostic et un plan d'actions à mettre en œuvre sur un périmètre élargi aux corridors Nord Isère et Plaine de l'Ain. Ce plan d'actions doit s'appuyer sur les hypothèses de projections de développement des zones d'activité validées par le Comité stratégique du 25 septembre et intégrer les projections de populations à 10 ans.

### **3- Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport :**

Des échanges techniques et politiques ont eu lieu sur le renouvellement du matériel roulant des AOT dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) et le Décret n°2017-23 du 11 janvier 2017 sur les autobus et autocars à faibles émissions. Une grille environnementale regroupant des indicateurs qui peuvent être agrégés à l'échelle du SMT AML est présentée à ce Comité Syndical du 5 décembre 2019 avec l'information sur l'état zéro et la complétion au 1er semestre 2020. Elle constituera un état de référence pour l'année 2020 pour la première échéance fixée par la loi (50% des achats). Elle sera réactualisée en année 2021 puis en 2025 pour la 2ème échéance (100% des achats).

La sensibilisation à l'impact économique des déplacements se traduit par le calculateur e-mob, expérimentation lancée en 2017 et 2018 sur les territoires Sud Loire et Nord Isère. Cet outil permet de calculer l'impact budgétaire et environnemental d'un changement de lieu de résidence ou de travail et s'adresse en particulier au public vulnérable. Il était prévu dans le budget 2019 l'extension géographique de ce calculateur au périmètre de la Métropole de Lyon, avec une enveloppe de 31 000 euros mentionnée dans le programme partenarial avec les Agences d'urbanisme. Le rapport d'évaluation de l'expérimentation e-mob a été réalisé début 2019 et communiqué à la Métropole de Lyon à sa demande. Après plusieurs échanges, celle-ci a confirmé son engagement en novembre 2019, étendant ainsi l'expérimentation d'e-mob au territoire de l'AML. Cette action sera donc reportée en 2020 pour le même montant. Ce projet a fait l'objet d'un financement du ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de l'AAP PEnD-AURA porté par Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA2E) avec un mode de financement original mais complexe sous forme de certificat d'économie d'énergie. La transformation de ces CEE en contribution financière pour le SMT est attendue en 2019 à hauteur de 39 617 euros.

### **4- Identifier les innovations en matière de mobilité :**

Le SMT AML a lancé les travaux autour des acteurs privés de la mobilité dans le cadre de l'Observatoire des déplacements, avec la proposition de convergence de moyens et objectifs, et d'élargissement de l'analyse à l'ensemble du périmètre de l'AML. L'objectif est de connaître les nouveaux acteurs de la mobilité qui interviennent sur le périmètre de l'AML, comprendre les offres de services proposées et les nouveaux usages associés, leur complémentarité avec l'offre de TC et les modèles de coopération possible avec les acteurs publics. Il s'agissait également de capitaliser sur les retours d'expériences entre les collectivités. Une matrice de ces acteurs a été produites, ainsi que 13 fiches descriptives des principaux acteurs privés.

Les premiers résultats de cette analyse ont été restitués et partagés le 15 mars 2019 lors des « Repères européens », organisés par l'agence d'urbanisme de Lyon en présence des autorités de Madrid et Bruxelles. Une présentation de ces travaux auprès des élus du SMT a été réalisée lors du Comité Syndical du 21 juin 2019. Une rencontre professionnelle a suivi le 12 septembre 2019 sur le thème des « mobilités réussies » avec l'intervention de 4 acteurs privés de la mobilité.

Le programme d'activité 2019 du SMT a été particulièrement ambitieux et sa décomposition budgétaire se décline comme suit, pour un budget 2019 de 935 246 euros, intégrant la DM 2019 délibérée le 13 septembre 2019.

### **Au niveau de la section de fonctionnement :**

Au niveau des dépenses, le budget en fin d'année s'élèverait à 537 058 euros, soit quasi au même niveau qu'en 2018 mais avec un taux d'exécution global de 57% compte tenu de la contribution complémentaire de la Région DM de 66 000 euros pour le projet « mobilité durable de la Plaine Saine Exupéry » délibérée le 13 septembre 2019.

Il s'articule autour de 3 grandes natures de dépenses :

-Les dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses de personnel, de fonctionnement et de charges diverses qui se sont élevées à 230 118 euros contre 310 000€ budgétés, dont 174 000 euros de frais de personnel contre 260 000 euros budgétés, la différence correspondant notamment à l'absence de recrutement du chargé de mission prévu au budget 2019.

-Les dépenses relatives à la réalisation directe du programme d'actions s'élèvent à 306 940 euros pour un montant budgété de 625 246€, incluant le projet Plaine Saint Exupéry. Elles incluent en effet :

- L'exploitation de la centrale de mobilité Multitud'3 à hauteur de 123 919 euros pour un total de 169 000 € budgétés, incluant la mise en place du temps réel. Cette différence est dû principalement à l'impossibilité cette année de rattacher des dépenses engagées en 2019 et réalisées en janvier 2020 sur le budget 2019, soit environ 28 000 euros
- Les études d'extension du titre T-libr et les outils de communication pour un montant de 8 117 euros contre 50 000 euros budgétés, le plan de communication ayant été reporté au deuxième trimestre 2020 de même que l'étude zonale.
- La finalisation et mise en œuvre du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21 n'a pas nécessité en 2019 la mobilisation de prestataires externes sur le volet « études » en raison du recours aux agences d'urbanisme pour la réactualisation des diagnostics par bassin et l'analyse des aires de chalandise des gares du périmètre de l'AML, produite à partir des enquêtes origine/destination de la Région de 2014/2015/2016.

Le SMT a pu toutefois avoir recours à des prestataires pour accompagner l'ensemble de la démarche, que ce soit pour l'organisation de la journée de restitution du PAI le 9 mai au conseil régional, pour la mise en place et le suivi des 8 comités de suivi du PAI en novembre 2019 et pour la production des supports diffusés aux participants et sur le site du SMT AML. Enfin le SMT n'a pas soutenu de projets innovants sur le territoire ou d'études spécifiques sur un bassin.

Les dépenses 2019 devraient s'élever à 24 698 euros contre 107 246 euros budgétés

- Les travaux sur les nouvelles mobilités et nouvelles énergies ont pu être engagés rapidement sans moyen supplémentaire en raison de la mutualisation des ressources avec l'observatoire des mobilités de la Métropole de Lyon et l'intégration de la démarche dans le programme d'action des agences d'urbanisme.
- L'appui des agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne a été à la hauteur de l'enveloppe budgétée soit de 103 000 euros.

-La dotation aux amortissements liée au référentiel de données est portée à 47 200 euros.

### **Au niveau des recettes 2019, elles sont composées :**

- des contributions des membres à hauteur de 410 808 euros,

- la contribution complémentaire de la Région pour le volet mobilité de la Plaine Saint-Exupéry à hauteur de 66 000 euros,

- du report du résultat 2018 à hauteur de 166 882 euros,

- des financements externes à hauteur de 243 350 euros correspondant au FEDER (dossier déposé pour une première analyse en juillet 2018),
  - la vente des certificats d'Energie pour le projet emob à hauteur de 39 617 euros.
- Le total des recettes 2019 s'élèverait à 938 596 euros contre 935 246 euros budgété. Cette différence correspond au montant FEDER à recevoir de 3 350 euros supplémentaires.

#### **Au niveau de la section d'investissement :**

Les recettes d'investissements sont composées du résultat de l'année n-1 (43 073 euros) et de la dotation aux amortissements de 47 205 euros (la dotation aux amortissements correspond l'amortissement du référentiel multitud' sur 5 ans).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 225 euros, correspondant à la levée de la tranche optionnelle sur le temps réel du marché multitud'3.

Le résultat à la section d'investissement s'élèverait à environ 64 000 euros.

### **Orientations budgétaires pour 2020**

L'année 2020 est une année particulière d'un point de vue institutionnel, avec les élections municipales en mars 2020 et la mise en place des décrets d'application de la LOM.

Aussi pour l'année 2020, il est proposé de s'inscrire dans la continuité des orientations stratégiques du SMT AML de 2019 qui confortent l'instance partenariale que constitue le SMT AML et son assise territoriale dans un contexte d'évolution des intercommunalités et des compétences en lien avec la LOM et le SRADDET.

Les actions du SMT en 2018 et 2019 ont montré également sa capacité à agir sur des sujets d'innovation environnementale mais aussi de prendre en compte les enjeux sociétaux par les projets qu'il porte.

Ainsi, l'activité 2020 du SMT AML poursuivra son engagement autour des 4 orientations stratégiques de 2019 :

- Connaître et faire connaître, exploiter et améliorer l'offre de mobilité du périmètre élargi du SMT AML
- Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien
- Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport
- Identifier les innovations en matière de mobilité

#### **1- Connaître et faire connaître, améliorer l'offre de mobilité**

##### **Les grandes données en matière de déplacement sur le périmètre élargi du SMT AML :**

Lors de son installation, les membres du SMT ont souhaité réaliser un Schéma prospectif de mobilité qui permet de comprendre les dynamiques du territoire et de la mobilité de ses habitants, tout en analysant la structure et l'usage des réseaux de transports aussi bien TC que VP. Pour rappel, 3 volets ont été analysés dans ce diagnostic :

- Une photographie des déplacements pour en saisir les enjeux (EMD et données INSEE),
- Une analyse de l'offre et la demande pour comprendre l'armature des réseaux et leur complémentarité,
- Une Identification des atouts et dysfonctionnements de l'organisation des transports

Il est proposé de réactualiser les données concernant les déplacements (en intégrant les résultats futurs des EMD du territoire de Saint-Etienne Métropole) mais aussi la structure des réseaux et leur complémentarité pour prendre en compte leurs évolutions.

Ce travail sera réalisé par les Agences d'urbanisme à titre principale et complètera les données produites dans le cadre du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21

### **L'information Voyageurs et la coordination des offres de mobilité :**

L'année 2020 est une année particulière pour le référentiel de données mobilité pour l'AML, multitudes, dont le marché se termine le 07/01/2021. Ainsi, le SMT AML poursuivra en 2020 l'animation du partenariat regroupant les 5 membres et 8 partenaires pour un total de 16 réseaux. Il assurera l'interface entre le prestataire en charge de la maintenance de l'outil et les AOT partenaires mais aussi leur formation.

Le SMT devra également dresser un bilan de ce référentiel et proposer des pistes d'évolution, en articulation avec les AOT partenaires, leurs objectifs et projections en matière d'information multimodale. Des premiers échanges techniques auront lieu le 20 décembre 2019.

Les pistes d'évolution feront l'objet d'analyse approfondie permettant l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour le renouvellement de ce marché.

Ce nouveau marché devra s'inscrire dans la logique de mobilité servicielle (ou « MaaS ») mise en avant dans la LOM et dans une logique d'extension des services innovants que les membres et partenaires du SMT AML fournissent déjà (Onlymoov' pour la Métropole de Lyon, Moovizy pour Saint-Etienne Métropole, Itinisère à l'échelle du département isérois et auquel participent notamment la CAPI et Vienne Condrieu Agglomération).

L'information multimodale dans les Pôles d'Echanges de l'AML sera remise à l'ordre du jour en lien avec la Région, notamment dans l'objectif de mettre en place une signalétique/information voyageurs dans les 14 gares de l'AML (déploiement prévu en 2019 et reporté en 2020)

## **2- Favoriser et simplifier la mobilité des personnes au quotidien**

### **- La Tarification multimodale zonale T-libr :**

Le SMT AML réalisera en 2020 l'étude sur l'élargissement géographique T-libr dont l'objectif est de connaître les différentiels de tarifs entre les formules existantes actuellement sur le périmètre et un tarif multimodal zonale cible acceptable, à travers trois extensions géographiques et servicielles :

- les zones possédants un réseau urbain,
- les zones desservies uniquement par le TER et des cars interurbains,
- l'ajout d'un réseau supplémentaire de car interurbain à une offre T-libr existante.

### **-Le suivi du Plan d'Actions Intermodalité 2019-21 :**

Le SMT poursuivra en 2020 ses études sur la connaissance de l'intermodalité à l'échelle de l'AML et des 8 bassins de mobilité, le suivi des projets du PAI, en particulier ceux qui visent à améliorer les interfaces entre acteurs, la coordination des offres et l'intermodalité aux nœuds multimodaux ou principaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

Le sujet du rabattement en gare (voiture et vélo) fera l'objet d'études spécifiques en 2020 en lien avec les parties prenantes avec trois types de contributions :

- Un apport de connaissance sous forme d'état de l'art des parkings des gares par le biais du partenariat public public entre le CEREMA et le SMT, qui fait l'objet d'un conventionnement spécifique délibéré au comité syndical du 5 décembre 2019 pour des résultats attendus en juin 2020.

- Une étude des 40 P+R/TER de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, avec une approche par bassin/corridor, qui complétera le benchmark national et européen réalisé par le CEREMA,

- La mobilisation d'étudiants sur 3 gares de l'AML pour des enquêtes auprès des usagers. Le SMT AML a en effet noué en 2019 un partenariat sans engagement financier avec le CEREMA et le Master Ingénierie des Transports et Politiques de Déplacements Durables (ITP2D) de Lyon3 pour coordonner un atelier sur la connaissance des usages des parking à proximité des gares. Trois gares ont été sélectionnées : Ambérieu, Rive de Gier et Villefranche-sur-Saône. Les 16 étudiants qui participent à cet atelier restitueront en mars 2020 leur analyse en présence des AO concernées.

Ces travaux seront articulés sur le bassin Gier Mornantais avec les démarches de l'Etat sur l'amélioration de la liaison Lyon Saint Etienne. Ils serviront également les études menées dans le cadre du volet mobilité de la Plaine Saint Exupéry.

Au second semestre 2020, le SMT organisera les 8 comités de suivi du PAI avec les mêmes objectifs d'élargissement de la coopération au-delà des membres, de partage de connaissance et d'enjeux, et un suivi d'état d'avancement des 75 actions inscrites au PAI 2019-21

A ces deux actions sur l'intermodalité, s'ajoute **l'animation du Groupe Projet mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry** :

Dans le cadre de la démarche PSE, le SMT s'est vu confier, par délégation de la Région l'animation et la coordination des travaux d'études et l'élaboration du plan d'actions mobilité sur le périmètre élargi aux bassins Nord Isère et Plaine de l'Ain.

Ces travaux nécessiteront le recrutement d'un ETP supplémentaire pour animer le partenariat et les études à réaliser sur l'année 2020/21, selon la feuille de route délibérée lors du comité syndical du 13 septembre 2019.

Une attention particulière sera portée sur l'articulation attendue avec le volet schéma de fonctionnalité routière piloté par les deux départements du Rhône et de l'Isère. Les analyses devront par ailleurs s'appuyer sur les hypothèses retenues par l'instance Plaine Saint Exupéry (GP Développement économique) sur la nature d'activités prévues dans le plan de développement des ZA (répartition entre activités logistiques et industrielles) afin de définir le nombre de salariés potentiels et établir des projections de besoin de mobilité.

### **3- Sensibiliser à l'impact environnemental et économique du transport**

Le SMT poursuivra l'animation des échanges sur les politiques de renouvellement de flottes des AOT liées à la loi sur la transition et le suivi du tableau d'indicateurs partagés de l'évolution des parcs (mise en œuvre en 2020, année zéro)

L'expérimentation du calculateur e-mob sera élargie au périmètre de la Métropole de Lyon en 2020, avec la mobilisation de l'agence d'urbanisme de Saint Etienne pour la partie technique.

Le SMT s'efforcera de faire partager les expériences des 3 autres bassins (SEM, VCA et CAPI), s'appuyant sur l'évaluation d'usage d'emob. Pour rappel l'expérimentation avait montré que

l'outil est jugé comme utile pour sensibiliser et accompagner les ménages, notamment par le biais des prescripteurs. Il nécessite toutefois un investissement significatif des collectivités partenaires du projet et des prescripteurs, un élargissement géographique pour couvrir de façon continue le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise de Lyon (approche domicile travail) et des moyens de communication renforcés pour diffuser plus largement auprès du public cible et valoriser davantage les prescripteurs dans leur temps d'accompagnement.

#### **4- Innovations/nouvelles mobilités**

Les acteurs privés agissant sur des périmètres plutôt urbains, le SMT propose en 2020 de s'intéresser aux acteurs privés en zones périurbaines et rurales

Les objectifs sont d'approfondir les travaux 2019 sur la question spécifique des solutions de rabattement/diffusion sur les pôles d'échanges en milieu périurbain et rural (description des offres, des services, des usages, des potentiels, des aménagements...) à travers notamment un benchmark européen et des échanges avec des acteurs privés de la mobilité. Une attention particulière sera portée sur les initiatives dans ces territoires, en vue d'un partage d'expériences, comme cela a été inscrit dans la fiche action innovation du PAI 2019-21.

Ces travaux seront menés par l'Agence d'urbanisme de Lyon, en lien avec les acteurs de l'innovation de l'AML.

Par ailleurs, l'Etat ayant lancé un AAP sur les innovations en matière de mobilité : « France Mobilité », il est proposé de croiser les informations sur les innovations soutenues par l'Etat sur le périmètre de l'AML et celles identifiées par le SMT AML, avec un objectif notamment de partager les évaluations des expérimentations.

Le Budget Prévisionnel 2020 s'élèverait, pour la section fonctionnement, à environ 978 000 euros pour la mise en œuvre du programme d'actions précisé ci-dessus, avec d'une part l'amélioration de la coordination des offres et de l'information multimodale (référentiel de données Multitud, évaluation de Tlibr, élaboration d'un plan d'actions « intermodalité » à 3 ans avec la réactualisation partielle du schéma prospectif...) et d'autre part la poursuite des actions en matière d'innovations et de nouvelles énergies.

Pour l'année 2020, les frais de fonctionnement du syndicat comprendront majoritairement la contribution au pôle métropolitain au titre des locaux, les dépenses diverses relatives à la gestion courante du syndicat, et les charges de mise à disposition du personnel à hauteur de 3,3 ETP. Ces dernières se décomposent de la manière suivante :

- 0,5 ETP poste (catégorie A) pour le poste de directrice mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- 1 ETP (catégorie A) pour le poste de chargé de mission mis à disposition par la Métropole de Lyon,
- 1 ETP (catégorie A) pour le poste de chef de projet/chargé de mission pour le volet mobilité de la Plaine Saint Exupéry et le suivi du PAI 2019-21,
- 0,3 ETP (catégorie A et B) au titre de la mise à disposition de Saint-Etienne Métropole sur les fonctions juridiques et financières,
- 0,5 ETP (catégorie C) pour les missions administratives dans le cadre de la mise à disposition de services par le Pôle Métropolitain.

Le SMT AML aura recours à des stagiaires dans le cadre de partenariat à préciser.

Pour 2020, les frais de mise à disposition sont estimés à 265 000 euros.

Par ailleurs, le SMT AML pourra faire appel à d'autres compétences pour assister l'équipe à la mise en œuvre des projets du programme 2020, soit par portage salariale soit par le recours à des bureaux d'études pour la réalisation des études envisagées dans le programme d'actions 2020.

Le recours à l'ingénierie et l'expertise des agences d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne sera mobilisé pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action 2020 du SMT AML, dans le cadre de la convention 2019/2020 pour un montant de 103 000 euros ; s'ajoute une option pour la mise en œuvre d'e-mob sur le territoire de la Métropole de Lyon et l'option pour les travaux sur les innovations dans les territoires ruraux et périurbains. Pour 2020, les moyens d'ingénierie et d'expertise des agences d'urbanisme viendront pour partie compléter les ressources restreintes du SMT AML en fonction de l'état d'avancement des projets.

Le SMT AML pilotera les études avec l'ensemble des membres du Groupe Projet Mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry conformément à la feuille de route délibérée par le SMT le 13 septembre 2019. L'évaluation est estimée à 83 000 euros.

Concernant le projet Multitud'3, les montants des AP/CP et AE/CP seront réactualisés lors du vote du BP 2020.

En matière de recettes de fonctionnement en 2020, le SMTAML, conformément à la convention Multitud bénéficiera de la participation des partenaires multitud' hors SMT AML à hauteur de 12 957 euros, qui s'ajouteront à la subvention FEDER estimée à 90 000 euros. Les contributions des membres du syndicat sont calculées en fonction de la feuille de route déterminée par les membres. Il est proposé leur maintien à l'identique par rapport à l'année 2019 pour un montant global estimé à 410 808 euros. Une contribution complémentaire de la Région Auvergne -Rhône-Alpes est attendue à hauteur de 66 000 euros pour la mobilisation du SMT AML sur le volet mobilité de la plaine Saint Exupéry. A ces contributions est ajouté le résultat prévisionnel 2019 estimé à environ 398 000 euros.

Le montant de la section d'investissement s'élèverait en 2020 à environ 114 000 euros. Outre l'achat de matériels divers, tels que l'équipement informatique pour le nouveau chef de projet Plaine Saint Exupéry, il n'est à ce jour pas prévu de dépense d'investissement.

A ce jour, le Syndicat n'a pas contracté d'emprunt pour la réalisation de son programme d'actions.

**Vu ledit dossier,  
Le comité syndical,  
A l'unanimité,**

**- prend acte des orientations budgétaires proposées**